

Réunion avec Terrinnov, 27 mars 2019

Maison du projet, la Poterie, 17h30 - 19h00

Terrinnov : P. Malet

APiCy : C. Franquet, P. Loosli, P. Quaglia

Nous remercions M. Malet de nous recevoir pour cette discussion autour des aménagements cyclables dans le projet de la ZAC de Ferney porté par Terrinnov.

M. Malet nous présente l'avancement général du projet. Le nouveau maître d'œuvre a reformulé les axes de circulation, en respectant du mieux possible la trame végétale et la topographie des lieux existants. Le cahier des charges pour les bâtiments réalisés demandera l'utilisation de matériaux naturels (bois, béton de chanvre, pierre locale) ainsi que le recours à l'économie locale. Il y aura un réseau de mobilité active (marche, vélo) déconnecté du réseau des voies automobiles.

La philosophie est d'avoir deux grands axes de circulation vélo rapide, un axe nord-sud qui s'appuie sur la véloroute Gex-Ferney et un axe Est-Ouest qui sera créé le long de la RD 35, entre la place du Jura et le carrefour du Bisou. Comme la commune de Ferney a dit qu'elle va créer une piste cyclable entre le carrefour du Bisou et la douane de Meyrin, cet axe Est-Ouest sera assez complet. Ces deux axes sont équipés d'une piste cyclable bidirectionnelle, séparée de la chaussée automobile.

Dans le quartier de la Poterie, la véloroute Gex-Ferney va arriver par le chemin du gué. La piste doit passer entre le magasin Carrefour et le Gobé, longer le parking et rejoindre le chemin de Colovrex, toujours en piste cyclable bidirectionnelle. On rejoint alors la RD par un carrefour à feu. Le passage de la douane se fera par une piste bidirectionnelle côté Ouest, en continuité de la piste existante dans le tunnel. Terrinnov vient d'obtenir l'accord des douanes Suisse et Française, ce qui est un grand progrès.

La piste cyclable bidirectionnelle remontera ainsi du côté ouest de la RD entre la douane et la place du Jura. Il sera possible ensuite de prendre la route de Genève. Nous demandons que soit bien étudiée la connexion avec l'avenue du Jura, où pour le moment aucun aménagement cyclable n'est prévu. Les habitants riverains de l'avenue, qui sont nombreux, seront obligés de prendre celle-ci à vélo. Il faut donc anticiper et rendre possible les mouvements à vélo entre la piste cyclable prévue et l'avenue du Jura. En particulier, dans la direction Genève – Ferney, ce mouvement semble difficile au vu des plans actuels. Terrinnov nous dit qu'ils vont étudier ceci.

Dans le quartier nouveau qui sera construit à Paimbœuf, il y aura un réseau mobilité active déconnecté des rues, et les rues seront à zone 30 avec des

bandes cyclables. Terrinnov doit vérifier que c'est bien une limitation à 30 avec double-sens cyclable qui est prévue.

Sur le parvis de la place du Jura seront installés des arceaux pour le stationnement des vélos pour les personnes prenant le BHNS. Terrinnov nous demande si nous avons des tables pour le dimensionnement du nombre de places. Nous allons nous renseigner. Nous demandons si ces stationnements pourront être couverts, voire si une vélostation pourrait être créée à proximité, par exemple dans le parking silo pour voitures prévu dans le bas de Paimboeuf. M. Loosli donne l'exemple de la ville d'Annemasse qui a créé une maison de la mobilité combinée avec l'office du tourisme, qui offre tous les services en un seul point (office de tourisme, réparation, stationnement et location vélo, vente de billets de transport public, etc.). Nous faisons remarquer que dans le cadre du déploiement du Léman Express, il est prévu de créer 5000 places de vélo autour des gares !

En pratique, les travaux entre la douane et le rond-point devraient commencer en octobre, pour une durée de 20 mois. Nous demandons s'il serait possible de mettre en place au plus vite la piste cyclable entre la place du Jura et le tunnel, afin d'avoir une option rapide et efficace pour tous les utilisateurs qui seront coincés dans les bouchons créés par ces travaux, ainsi que ceux de la jonction autoroutière qui vont commencer à peu près en même temps juste de l'autre côté du tunnel...